T651.50

Dispositions tarifaires relatives au trafic local
de Brigue, Viège, Sion, Martigny et Scuol

Édition du 01.04.2025

Modifications valables à partir du 01.04.2025

Chiffre	Modifications
Tarif entier	Changement de terminologie: remplacement de «bus urbains» par «trafic local» Intégration du segment de clientèle chiens et vélos
	Précision du champ d’application
	Mise à jour des annexes

Table des matières

0. Remarques préliminaires ... 5

0.1 Généralités ... 5
0.2 Termes ... 6

1. Champ d'application ... 7

2. Dispositions générales ... 8

2.1 Généralités ... 8
2.2 Validité ... 8
2.3 E-Tickets ... 8
2.4 Remboursements ... 8

3. Trafic local de Brigue ... 9

3.1 Titres de transport unitaires ... 9
3.2 Cartes multicourses de billets unitaires ... 9
3.3 Cartes journalières ... 9
3.4 Abonnements ... 9
3.5 Assortiment, prix et validité ... 10

4. Trafic local de Viège ... 12

4.1 Titres de transport unitaires ... 12
4.2 Cartes multicourses de billets unitaires ... 12
4.3 Cartes journalières ... 12
4.4 Abonnements ... 12
4.5 Assortiment, prix et validité ... 13

5. Trafic local de Sion (isireso Sion) ... 14

5.1 Titres de transport unitaires ... 14
5.2 Cartes multicourses de billets unitaires ... 14
5.3 Cartes journalières ... 14
5.4 Titres de transport de groupe ... 15
5.5 Abonnements ... 16
5.6 Assortiment, prix et validité ... 17
5.7 Surclassements ... 21

6. Trafic local de Martigny ... 23

6.1 Titres de transport unitaires ... 23
6.2 Cartes multicourses de billets unitaires ... 23
6.3 Cartes journalières ... 24
6.4 Abonnements ... 24
6.5 Assortiment, prix et validité ... 24
6.6 Canaux de vente ... 25

7. Trafic local de Scuol ... 26

7.1 Titres de transport unitaires ... 26
7.2 Cartes journalières ... 26
7.3 Abonnements ... 26
7.4 Assortiment, prix et validité ... 27
7.5 Canaux de vente ... 27

8. Titres de transport forfaitaires, SDN et facilités ... 28

8.1 Enfants, militaires et animaux ... 28
8.2 Abonnement général et AG Night ... 28
8.3 Abonnement demi-tarif ... 28
8.4 Autres titres de transport forfaitaires ... 28

8.5 Facilités de voyage pour les voyageurs avec un handicap 28
8.6 Carte de réduction et coupons de libre circulation FIP 28

9. Vélos, bagages, contrôle et irrégularités 29

9.1 Chargement de vélos par les voyageurs 29
9.2 Passeport vélo 29
9.3 Bagages 29

10. Frais et suppléments 29

11. Plans de zones 30

11.1 Trafic local de Brigue 30
11.2 Trafic local de Viège 31
11.3 Trafic local de Sion 32
11.4 Trafic local de Martigny 33
11.5 Trafic local de Scuol 33

12. Annexes 34

12.1 Liste des arrêts de trafic local de Brigue 34
12.2 Liste des arrêts de trafic local de Viège 37
12.3 Liste des arrêts de trafic local de Sion 38
12.4 Liste des arrêts de trafic local de Martigny 43
12.5 Liste des arrêts de trafic local de Scuol 44

0. Remarques préliminaires

0.1 Généralités

0.1.1 La loi sur le transport de voyageurs (LTV, RS 745.1), l'ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV, RS 745.11) et les dispositions tarifaires accessoires communes (DTC, T600) priment l'application du présent tarif.

0.1.2 Sauf mention contraire, les tarifs et prescriptions suivants des entreprises de transport suisses s'appliquent:

- Facilités de voyage pour les enfants (T600.3)
- City-Ticket (T600.7)
- Remboursements (T600.9)
- Tarif général des voyageurs (T601)
- Bagages (T602)
- Abonnements de parcours (T650)
- Cartes multicourses (T652)
- Abonnements généraux, demi-tarif, AG Night et offres supplémentaires (T654)
- Prescriptions concernant les transports militaires, de la protection civile et du service civil (P520)
- Prescritptions concernant les moyens de paiement (P545)

S'appliquent ensuite les prescriptions internes des entreprises de transport participantes.

0.1.3 L'utilisation des mots «voyageur», «client», «titulaire», etc. se réfèrent aux personnes de tous les sexes et aux enfants.

0.1.4 Les tarifs des transports publics indiquent uniquement des dispositions qui sont expressément autorisées. Tout ce qui n'est pas autorisé ne figure pas dans les tarifs.

0.1.5 Abréviations:

AG	abonnement général
CASA	appareil de vente au guichet
CJ	carte journalière
CMC	carte(s) multicourses
ET	entreprise de transport
OFT	Office fédéral des transports
P	prescription
TP	transports publics
RogF	voyageurs sans titre de transport valable
SDN	Service direct national (assortiment national de titres de transport)
SwissPass	support des abonnements (demi-tarif, AG, etc.)
T	tarif
UTP	Union des transports publics

0.2 Termes

0.2.1 Trafic local (ou urbain)

Les lignes de trafic local (ou trafic urbain) servent à la desserte fine des localités. Les arrêts du réseau local urbain se situent généralement à 1,5 kilomètre au maximum de la ligne du trafic régional voyageurs ou du trafic longues distances la plus proche. Il s'agit d'un regroupement d'une ou plusieurs entreprises de transport d'un territoire limité dans lequel est appliqué un système tarifaire uniforme et global. Les entreprises de transport et parcours concernés figurent au chiffre 1 (Champ d'application). Le périmètre du trafic local se trouve à l'extérieur d'une communauté tarifaire intégrale.

0.2.2 Prix entier / Réduit ½

On rencontre parfois les termes «adulte» au lieu de «prix entier» et «réduit» au lieu de «réduit ½». Ils peuvent être employés dans le tarif comme sur les titres de transport et ont la même signification.

0.2.3 Adulte

Les «adultes» sont les personnes qui voyagent au prix entier.

0.2.4 Enfant

On entend par «enfants» les enfants âgés de 6 à 15,99 ans, paient le prix réduit au demi-tarif ou le prix minimum éventuellement prévu.

0.2.5 Jeune

Les «jeunes» sont les personnes âgées de 16 à 24,99 ans pour qui des abonnements au prix «jeune» sont émis.

0.2.6 Senior

Sont considérés comme «seniors» les femmes de 64 ans et plus et les hommes de 65 ans et plus.

0.2.7 Arrêt

On appelle «arrêts» les endroits où des véhicules des transports publics s'arrêtent selon un horaire pour embarquer ou débarquer des passagers.

0.2.8 Véhicule

Par «véhicules», on entend tous les moyens de transport (train, bus, tram, remontées mécaniques, etc.).

1. Champ d’application

1.1 Les entreprises de transport suivantes participent à tout l’assortiment (titres de transport unitaires et abonnements).

Code ET	Nom de l’ET	Réseau / ville	Lignes / territoire
801	PostAuto AG	Brig	Brig Bahnhof – Naters – Bitsch (ligne 1) Brig Bahnhof – Glis, Holzji (ligne 2) Brig Bahnhof – Brig Biela (ligne 3) Brig Bahnhof – Gils Simploncenter (ligne 4) Diverses lignes régionales dans le périmètre
	MGB		Brig – Bitsch MGB
801	PostAuto AG	Visp	Bahnhof – Spital – Hubelquartier – Bahnhof Bahnhof – West – Fassji – Bahnhof
765	BCS Bus Commune de Sion	Sion	Sion, Garenne – Gare – SUVA (ligne 11) Sion, Gare Sud – Aproz (ligne 12) Sion, Gare Bus Sédunois - Gravelone (ligne 13) Bramois – Sion, Gare Bus Sédunois - Platta (ligne 14)
801	CarPostal SA		Diverses lignes régionales dans le périmètre
853	TSD Theytaz Excursions Sion		Sion – Collons – Thyon 2000 Sion – Hérémence – Dixence
074	RA Regionalps		Châteauneuf-Conthey – St-Léonard
713	BUM	Martigny	Croisée – Gare Guercet – Gare Manoir – Bonnes Luites – Finettes
801	CarPostal SA		Diverses lignes régionales dans le périmètre
801	PostAuto AG	Scuol	Commune de Scuol

2. Dispositions générales

2.1 Généralités

2.1.1 Pour les courses qui commencent et se terminent **au sein du** réseau de trafic local selon le champ d'application du chiffre 1.1 sans en sortir, seuls des titres de transport du réseau de trafic local sont émis. Pour toutes les autres courses, les tarifs du Service direct national (SDN), de la communauté tarifaire ou de l'entreprise concernée s'appliquent. En ce qui concerne les titres de transport de raccordement du trafic national et international, les dispositions du T601, chiffre 8, s'appliquent.

2.1.2 Les titres de transport émis sur la base du présent tarif sont nommés «titres de transport du réseau de trafic local». Ils doivent être conservés jusqu'à la fin de la course.

2.1.3 Les voyageurs qui dépassent les limites de la validité géographique de leur titre de transport (de leur abonnement, de leur carte journalière, etc.) peuvent acheter un titre de transport pour les zones de raccordement déjà à l'arrêt où ils embarquent ou oblitérer leur carte à oblitérer avant d'embarquer.

2.1.4 Les prix des différents titres de transport sont indiqués séparément. Les prix indiqués comprennent la taxe sur la valeur ajoutée selon le taux normal légal.

2.1.5 Les titres de transport sont vendus aux prix en vigueur au premier jour de validité. Ils peuvent être émis au plus tôt six mois avant le début de la durée de validité.

2.2 Validité

2.2.1 Tous les titres de transport sont valables soit dans leur validité spatiale (zones), soit sur un parcours donné. La validité temporelle figure sur le titre de transport; dans le cas d'un titre de transport à oblitérer, elle est indiquée une fois l'oblitération effectuée. Les titres de transport du réseau de trafic local sont valables jusqu'au dernier arrêt qui peut être atteint selon l'horaire avant l'échéance de la durée de la validité.

2.2.2 Si une course avec un titre de transport du réseau de trafic local n'est pas possible selon l'horaire par voie directe et sans interruption durant la durée de validité, elle peut être poursuivie jusqu'à destination.

2.2.3 Dans les véhicules, les titres de transport du réseau de trafic local sont valables jusqu'au dernier ou à partir du premier arrêt du réseau de trafic local selon l'horaire. Dans les véhicules dont le prochain arrêt prévu se trouve en dehors du réseau de trafic local, les titres de transport du réseau de trafic local ne sont pas valables. Ces dispositions s'appliquent par analogie dans la direction inverse.

2.2.4 Dans les trains et bus spéciaux commandés par des tiers, les titres de transport du réseau de trafic local sont valables uniquement si le commanditaire de la course spéciale est d'accord.

2.2.5 Dans les véhicules soumis à un supplément, le supplément défini dans le tarif correspondant est dû.

2.2.6 Dans les bus de nuit des entreprises de transport participantes, les titres de transport du réseau de trafic local ne sont pas reconnus.

2.2.7 Le lieu d'émission inscrit ou l'indication de l'oblitération sert d'orientation. Le billet de raccordement est valable uniquement avec le titre de transport de base.

2.3 E-Tickets

2.3.1 Les dispositions du T600, chiffre 3 s'appliquent.

2.4 Remboursements

2.4.1 Les dispositions du T600.9 s'appliquent.

3. Trafic local de Brigue

3.1 Titres de transport unitaires

3.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit ½ pour les courses unitaires réalisées dans le périmètre du réseau de trafic local.

Les billets unitaires sont également disponibles en prévente.

Aucun billet unitaire de première classe et aucun surclassement ne sont émis (parcours loco Brig-Bitsch MGB). Les voyageurs en possession d'un billet de deuxième classe valable sont admis en première classe (pas de RogF).

3.1.2 Validité

Les billets unitaires sont valables dans leur validité spatiale (zone) (voir chiffre 1).

3.1.3 Itinéraire

Le billet unitaire donne droit à une course individuelle au sein de la zone achetée pendant la durée de validité de trente minutes.

Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

3.1.4 Formation des prix

Les prix des billets valent pour tout le périmètre du réseau de trafic local (une zone). Ils sont définis au chiffre 3.5.

3.2 Cartes multicourses de billets unitaires

3.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit ½.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

3.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

L'oblitération d'un champ donne droit à une course individuelle.

3.2.3 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 3.5.

3.3 Cartes journalières

3.3.1 Aucune carte journalière n'est émise.

3.4 Abonnements

3.4.1 Généralités

Les abonnements de réseau de trafic local sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

3.4.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe.

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

3.4.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass. Les dispositions tarifaires détaillées figurent dans le T600.

3.4.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 3.5.

L'abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (le dernier abonnement jeune peut être émis jusqu'à la veille du 25e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25e anniversaire).

3.4.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

3.4.6 Chiens

3.4.7 Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel).Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours n'est émis pour les abonnements.

Aucun billet de surclassement n'est émis pour les abonnements (parcours loco Brig-Bitsch MGB). Les voyageurs en possession d'un billet de deuxième classe valable sont admis en première classe (pas de RogF).

3.5 Assortiment, prix et validité

Assortiment et validité	**Prix entier en CHF, 2e classe**	**Jeune/senior en CHF 2e classe**	**Réduit/enfant /chien/vélo en CHF 2e classe***
Billet – 1 course 30'	3.20	3.20	2.30
CMC – 6 courses à 30'	17.60	8.80	8.80

	Adulte en CHF 2e classe	**Jeune en CHF 2e classe**	**Senior en CHF 2e classe**
Abonnement mensuel	58.00	35.00	41.00
Abonnement annuel	522.00	315.00	369.00

*L'assortiment ne propose pas de première classe.

3.5.1 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d’ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

4. Trafic local de Viège

4.1 Titres de transport unitaires

4.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit ½ pour les courses unitaires réalisées dans les zones achetées. Les billets unitaires sont également disponibles en prévente.

4.1.2 Validité

Les billets unitaires sont valables dans le périmètre pendant la durée de validité (voir chiffre 1).

4.1.3 Formation des prix

Le calcul des prix des billets dépend du nombre du parcours. Les prix sont définis au chiffre 4.5.

4.2 Cartes multicourses de billets unitaires

4.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit ½ pour le périmètre indiqué.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

4.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

Un champ oblitéré de cartes multicourses donne droit à la libre circulation dans leur périmètre ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

4.2.3 Formation des prix

Base tarifaire du billet unitaire selon le chiffre 4.5.

Réduction par rapport au tarif normal:

- Prix entier: tarif normal x 6 moins le rabais du canton de 20 %
- Réduit (demi-tarif, enfant): 50 % du prix entier.

Les prix des cartes multicourses sont arrondis aux vingt centimes supérieurs.

4.3 Cartes journalières

4.3.1 Aucune carte journalière n'est émise.

4.4 Abonnements

4.4.1 Aucun abonnement n'est émis.

4.5 Assortiment, prix et validité

Assortiment et validité	Prix entier en CHF, 2e classe	Réduit/enfants/chiens/ vélos en CHF, 2e classe
Billet – 1 course 30’	3.00	2.20
CMC – 6 courses à 30’	14.40	7.20

4.5.1 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d’ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

5. Trafic local de Sion (isireso Sion)

5.1 Titres de transport unitaires

5.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit ½ pour les courses unitaires réalisées dans les zones achetées. Les billets unitaires sont également disponibles en prévente.

5.1.2 Itinéraire

Dans les zones achetées, le billet donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

5.1.3 Formation des prix

Le calcul des prix des billets dépend du nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) ou du parcours. Les prix sont définis au chiffre 5.6.

5.1.4 Surclassements

Des surclassements sont proposés. Combinés à un titre de transport de 2e classe, ils donnent droit à l'utilisation de la 1re classe.

5.2 Cartes multicourses de billets unitaires

5.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit ½ pour le nombre de zones souhaitées.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

5.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

Un champ oblitéré de cartes multicourses donne droit à la libre circulation dans leur validité spatiale (zones).

5.2.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, la carte multicourses donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

5.2.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 5.6.

5.2.5 Surclassements

Aucun surclassement multi n'est proposé.

5.3 Cartes journalières

5.3.1 Émission

Des cartes journalières sont émises aux prix entier et réduit ½. Les cartes journalières sont transmissibles et donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

5.3.2 Validité

Les cartes journalières sont valables le jour de leur émission ou de leur oblitération jusqu'à 5h00 le lendemain.

5.3.3 Itinéraire

Les cartes journalières donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

5.3.4 Formation des prix

Le nombre de zones parcourues (zone de départ comprise) détermine le prix de la carte journalière. Pour les bases de formation des prix et les prix, voir chiffre 5.6.

5.3.5 Surclassements

Des surclassements sont proposés, mais pas des surclassements multi. Combinés à un titre de transport de 2e classe, ils donnent droit à l'utilisation de la 1re classe.

5.3.6 Remboursements

Pour les remboursements et échanges, les dispositions du T600.9, chiffre 2 s'appliquent.

5.4 Titres de transport de groupe

5.4.1 Émission

Pour le transport de groupes, le T600, chiffre 9 s'applique si rien ou rien d'autre ne figure ci-après. Chaque groupe est dirigé par un chef de groupe responsable âgé d'au moins 16 ans. Les titres de transport de groupe suivants sont émis en 1re et en 2e classe sur papier sécurisé et au format électronique:

- Billets unitaires de groupe
- Cartes journalières de groupe

Du fait de la réservation des places, les titres de transport de groupe doivent être achetés au plus tôt, et au plus tard deux jours avant le voyage. La réservation de places ne donne pas droit à des places assises.

5.4.2 Validité

Les billets unitaires de groupe donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées pendant les durées suivantes:

Zones	**Durée de validité**
1 et 2 zones	60 minutes
3 zones	120 minutes

Les cartes journalières de groupe sont valables le jour indiqué jusqu'à 5h00 le lendemain.

5.4.3 Itinéraire

Les titres de transport de groupe sont valables pour un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

5.4.4 Formation des prix

Pour les bases de formation des prix et les prix, voir chiffre 5.6. Les participants sont répartis dans les groupes de clients suivants:

Groupe de clients	**Prix**
Adulte	prix entier
AG / AG-FVP	gratuit
Titulaire d'un abonnement demi-tarif	réduit ½
Enfant/jeune de 6 à 24,99 ans	réduit ½
Enfant jusqu'à 5,99 ans	gratuit
Chien	réduit ½

Les titres de transport suivants peuvent être pris en compte dans le calcul du nombre minimal de participants:

- AG selon T654 et T639 (groupe de clients «AG»)
- Abonnements de parcours et modulables s'ils couvrent l'entier du parcours (groupe de clients «AG»)

Les titres de transport suivants ne peuvent pas être pris en compte dans les billets de groupe:

- Facilités de voyage pour les enfants selon T600.3
- Toutes les cartes journalières des personnes, enfants et chiens
- AG Night
- Voyageurs gratuits avec une carte d'accompagnement selon T600, chiffre 10.2.1

Pour les groupes empruntant des bus ou trains spéciaux, le tarif spécial de l'entreprise de transport concerné s'applique.

5.4.5 Surclassements

Aucun surclassement n'est proposé pour les billets de groupe.

5.4.6 Remboursements

Les dispositions du T600.9, chiffre 7 s'appliquent.

5.5 Abonnements

5.5.1 Généralités

Les abonnements de réseau de trafic local sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

5.5.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, première et deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement annuel senior indigène, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, première et deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement mensuel senior indigène, deuxième classe.
- JobAbo annuel pour adulte, première et deuxième classe;
- JobAbo mensuel pour adulte, première et deuxième classe

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

5.5.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass. Les dispositions tarifaires détaillées figurent dans le T600.

5.5.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 5.6.

L'abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (le dernier abonnement jeune peut être émis jusqu'à la veille du 25e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25e anniversaire).

5.5.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

5.5.6 Chiens

5.5.7 Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel).Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours n'est émis pour les abonnements. Des surclassements sont émis selon chiffre 5.1.4.

5.6 Assortiment, prix et validité

5.6.1 2e classe

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit, chien et vélo en CHF
Billet		
1 zone (nombre de courses illimité pendant 60')	2.80	1.50
2 zones (nombre de courses illimité pendant 60')	3.40	2.20
3 zones (nombre de courses illimité pendant 120')	5.00	2.50

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit, chien et vélo en CHF
Carte multicourses		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60’)	13.40	6.10
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60’)	16.40	8.20
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120’)	25.00	12.50
Carte journalière		
1 zone	7.00	3.80
2 zones	8.60	5.50
3 zones	12.60	6.30
Billet de groupe		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60’)	2.00	1.10
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60’)	2.40	1.60
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120’)	3.60	1.80
Carte journalière de groupe		
1 zone	5.00	2.80
2 zones	6.20	4.00
3 zones	9.00	4.60

Assortiment et validité	Adulte/senior en CHF	Jeune/senior, indigène en CHF
Abonnement mensuel		
1 zone	60.00	42.00
2 zones	74.00	53.00
3 zones	114.00	60.00
2e enfant		25.00*
3e enfant et plus		16.00*
Abonnement annuel		
1 zone	520.00	379.00
2 zones	660.00	477.00
3 zones	1026.00	540.00
2e enfant		225.00*
3e enfant et plus		144.00*

* Valable uniquement à l’achat d’un abonnement identique à celui du premier enfant.

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Jeune en CHF
JobAbo mensuel		
1 zone	26.00	21.00
2 zones	37.00	30.00
3 zones	51.00	63.00
JobAbo annuel		
1 zone	455.00	332.00
2 zones	578.00	418.00
3 zones	898.00	473.00

5.6.2 1re classe

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit en CHF
Billet		
1 zone (nombre de courses illimité pendant 60’)	4.80	2.40
2 zones (nombre de courses illimité pendant 60’)	5.80	2.90
3 zones (nombre de courses illimité pendant 120’)	8.60	4.30
Carte multicourses		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60’)	23.00	9.80
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60’)	28.00	10.90
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120’)	43.00	21.50
Carte journalière		
1 zone	12.00	6.00
2 zones	14.60	7.30
3 zones	21.60	10.80
Billet de groupe		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60’)	3.40	1.70
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60’)	4.20	2.10
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120’)	6.20	3.10
Carte journalière de groupe		
1 zone	8.40	4.20
2 zones	10.40	5.20
3 zones	15.20	7.60

Assortiment et validité	Prix entier en CHF
Abonnement mensuel	
1 zone	102.00
2 zones	126.00
3 zones	194.00
Abonnement annuel	
1 zone	918.00
2 zones	1134.00
3 zones	1746.00
JobAbo mensuel	
1 zone	30.00
2 zones	57.00
3 zones	97.00
JobAbo annuel	
1 zone	804.00
2 zones	903.00

5.7 Surclassements

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit en CHF
Billet		
1 zone (nombre de courses illimité pendant 60’)	2.00	0.90
2 zones (nombre de courses illimité pendant 60’)	2.40	0.70
3 zones (nombre de courses illimité pendant 120’)	3.60	1.80
Carte journalière		
1 zone	5.00	2.20
2 zones	6.00	1.80
3 zones	9.00	4.50

5.7.1 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d’ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

6. Trafic local de Martigny

6.1 Titres de transport unitaires

6.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit ½ pour les courses unitaires réalisées dans les zones achetées.

Les billets unitaires sont également disponibles en prévente. Dans ce cas, ils doivent être oblitérés avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

6.1.2 Validité

Les billets unitaires sont valables dans leur validité spatiale (zone) (voir chiffre 1).

6.1.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, le billet donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

6.1.4 Formation des prix

Le calcul des prix des billets dépend du nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) ou du parcours.

Les prix sont définis au chiffre 6.5.

6.2 Cartes multicourses de billets unitaires

6.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit ½ pour le nombre de zones souhaitées.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

6.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

Un champ oblitéré de cartes multicourses donne droit à la libre circulation dans leur validité spatiale (zones) ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

6.2.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, la carte multicourses donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

6.2.4 Formation des prix

Base tarifaire du billet unitaire selon le chiffre 6.1.4.

Réduction par rapport au tarif normal:

- Prix entier: 20 %
- Réduit (demi-tarif, enfant): 2 courses gratuites

Les prix des cartes multicourses sont arrondis aux vingt centimes supérieurs.

6.3 Cartes journalières

6.3.1 Aucune carte journalière n’est émise.

6.4 Abonnements

6.4.1 Généralités

Les abonnements de réseau de trafic local sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d’application du chiffre 1.

6.4.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans, deuxième classe;

Le premier jour de validité de l’abonnement peut être choisi librement en cours d’année.

6.4.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass. Les dispositions tarifaires détaillées figurent dans le T600.

6.4.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 6.5.

L’abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (le dernier abonnement jeune peut être émis jusqu’à la veille du 25e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25e anniversaire).

6.4.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d’une carte de réduction (p. ex. d’un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

6.4.6 Chiens

6.4.7 Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel).Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours ni de surclassement n’est émis pour les abonnements.

6.5 Assortiment, prix et validité

Assortiment et validité	**Prix entier en CHF, 2e classe***	**Réduit en CHF, 2e classe**
Billet (nombre de courses illimité pendant 60’)	3.20	1.90
CMC (6x nombre de courses illimité pendant 60’)	15.20	7.60

Assortiment et validité	Adulte en CHF 2e classe*	Jeune en CHF 2e classe*
Abonnement mensuel	69.00	51.00
Abonnement annuel	621.00	459.00

*Les habitants de Martigny et de Martigny-Combe bénéficient de conditions spéciales au guichet de l'Accueil citoyen de la Ville de Martigny ou aux guichets communaux de Martigny-Combe.

*L'assortiment ne propose pas de première classe.

6.6 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF, TMR et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal et de TMR;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

7. Trafic local de Scuol

7.1 Titres de transport unitaires

7.1.1 Émission

Aucun titre de transport unitaire n'est émis.

7.2 Cartes journalières

7.2.1 Émission

Des cartes journalières sont émises au prix entier et au prix réduit ½. Les cartes journalières sont transmissibles et autorisent à effectuer un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

7.2.2 Durée de validité

Les cartes journalières sont valables le jour de leur émission jusqu'à 5 h le lendemain.

7.2.3 Itinéraire

Les cartes journalières sont valables pour un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

7.2.4 Formation des prix

Le nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) détermine le prix de la carte journalière. Les bases de formation des prix et les prix sont définis au chiffre 7.5.

7.2.5 Surclassement

Des surclassements sont proposés. Combinés à un titre de transport de 2e classe, ils donnent droit à l'utilisation de la 1re classe.

7.2.6 Remboursements

Pour les remboursements et échanges, les dispositions du T600.9, chiffre 2 s'appliquent.

7.3 Abonnements

7.3.1 Généralités

Les abonnements de réseau de trafic local sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

7.3.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- carte hebdomadaire;
- abonnement saisonnier.

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

7.3.3 Commande et émission

La carte hebdomadaire et l'abonnement saisonnier sont émis sur papier.

Les prix sont définis au chiffre 7.5.

7.3.4 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

7.3.5 Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours, ni de surclassement n'est émis pour les abonnements).

7.4 Assortiment, prix et validité

Assortiment	**Prix en CHF, 2e classe**
Carte journalière	2.00
Carte hebdomadaire	10.00
Abonnement saisonnier	45.00

7.5 Canaux de vente

7.5.1 Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF, RhB et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

8. Titres de transport forfaitaires, SDN et facilités

8.1 Enfants, militaires et animaux

8.1.1 Enfants

Voir le T600, chiffre 2.

8.1.2 Cartes Junior et Enfant accompagné

Les facilités de voyage pour enfants selon le T600.3 sont octroyées.

8.1.3 Militaires

Combiné au port de l'uniforme et à l'autorisation de voyager en civil, l'ordre de marche est considéré comme titre de transport dans tous les réseaux de trafic local. La feuille de congé et l'indication correspondante que l'ordre de marche a été perdu vaut comme titre de transport pendant quatre jours au maximum. La carte de légitimation pour les déplacements en civil donne le droit d'acheter des billets unitaires, des cartes multicourses, des cartes journalières et des cartes journalières multi au prix réduit ½.

Les chiens de l'armée sont transportés gratuitement s'ils sont indiqués sur l'ordre de marche.

Pour les détails concernant l'armée, la protection civile et le service civil, voir les P520.

8.1.4 Chiens et petits animaux

Les dispositions du T600, chiffres 8 et 10 s'appliquent pour les chiens et les petits animaux.

8.2 Abonnement général et AG Night

8.2.1 L'abonnement général et l'AG Night selon le T654 donnent droit à la libre circulation dans tout le réseau de trafic local.

8.3 Abonnement demi-tarif

8.3.1 L'abonnement demi-tarif selon le T654 donne le droit d'acheter des titres de transport unitaires au prix réduit ½ au sein du réseau de trafic local.

8.4 Autres titres de transport forfaitaires

8.4.1 Les autres titres de transport forfaitaires (p. ex. Swiss Travel Pass, pass Eurail) sont valables dans les réseaux de trafic local sur les lignes des entreprises de transport qui les reconnaissent. Les champs d'application exacts figurent dans les tarifs correspondants.

8.5 Facilités de voyage pour les voyageurs avec un handicap

8.5.1 Carte d'accompagnement

Les personnes avec un handicap domiciliées en Suisse selon le T600, chiffre 10 qui sont en possession d'une «carte d'accompagnement» valable et qui ont besoin d'un accompagnant et/ou d'un chien d'assistance peuvent prétendre aux facilités de voyage.

8.6 Carte de réduction et coupons de libre circulation FIP

La carte de réduction et les coupons de libre circulation FIP ne sont pas valables.

9. Vélos, bagages, contrôle et irrégularités

9.1 Chargement de vélos par les voyageurs

9.1.1 Le chargement de vélos par les voyageurs requiert un titre de transport réduit ½ ou un titre de transport conformément au T600, chiffre 7.

Les dispositions du T600, chiffre 7 s'appliquent. Le rayon de validité correspond aux indications du T600, chiffre 1.

9.2 Passeport vélo

9.2.1 Le passeport vélo donne droit au transport d'un vélo selon les dispositions et le rayon de validité du T600 dans tout le réseau de trafic local.

9.3 Bagages

9.3.1 Bagages à main, poussettes et chaises roulants

Les bagages à main et les poussettes accompagnées sont transportés gratuitement. Une chaise roulante pour personne handicapée est transportée gratuitement si son utilisateur voyage avec elle. Pour les détails, voir le T600, chiffre 7.

9.3.2 Bagages

Pour les bagages remis aux entreprises de transport pour être transportés, voir le T602.

9.3.3 Contrôle des titres de transport

Les titres de transport doivent être présentés ou remis au personnel de contrôle de manière ouverte et volontaire. Pour les voyageurs sans titre de transport valable, voir le T600, chiffre 13.

9.3.4 Irrégularités

Pour les abus et falsifications, voir le T600, chiffre 13.

10. Frais et suppléments

10.1 Les dispositions du T600 et du T600.9 s'appliquent.

11. Plans de zones

11.1 Trafic local de Brigue

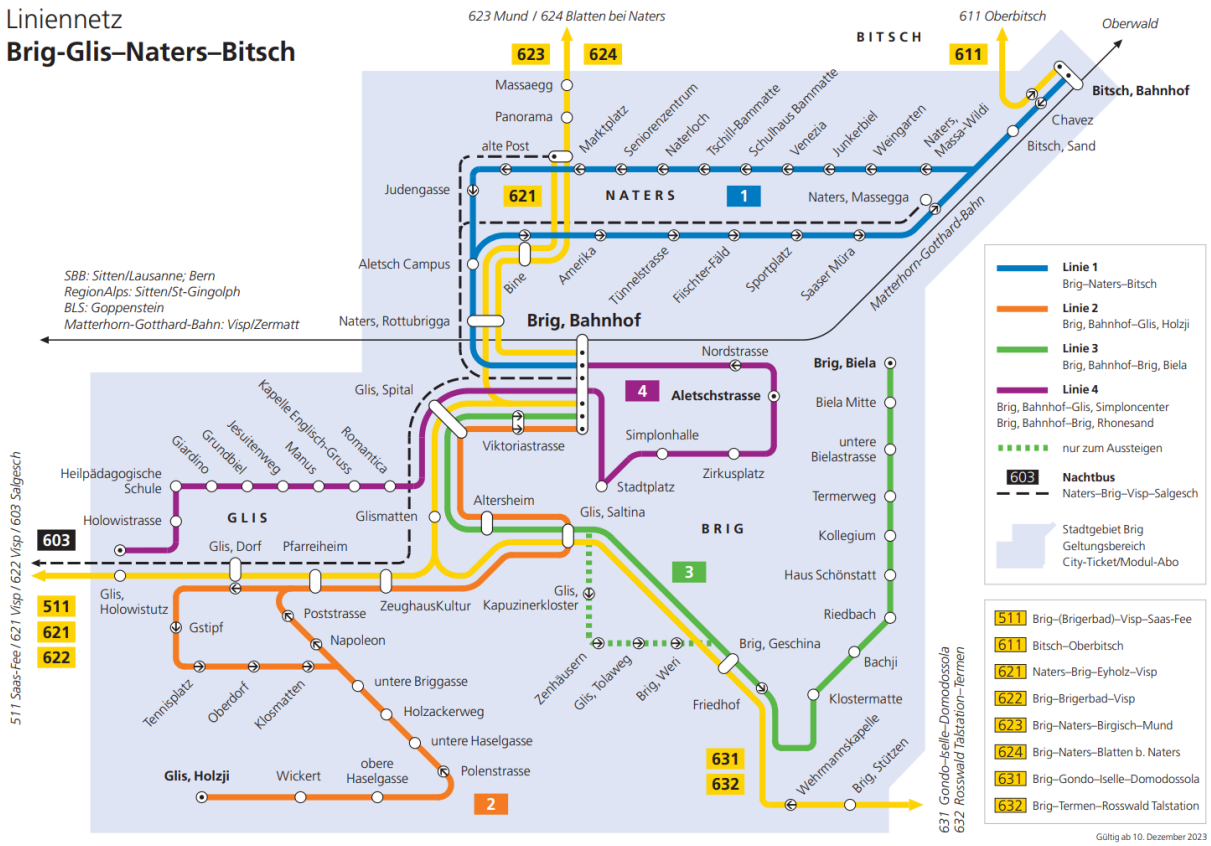

11.2 Trafic local de Viège

Visp und Umgebung

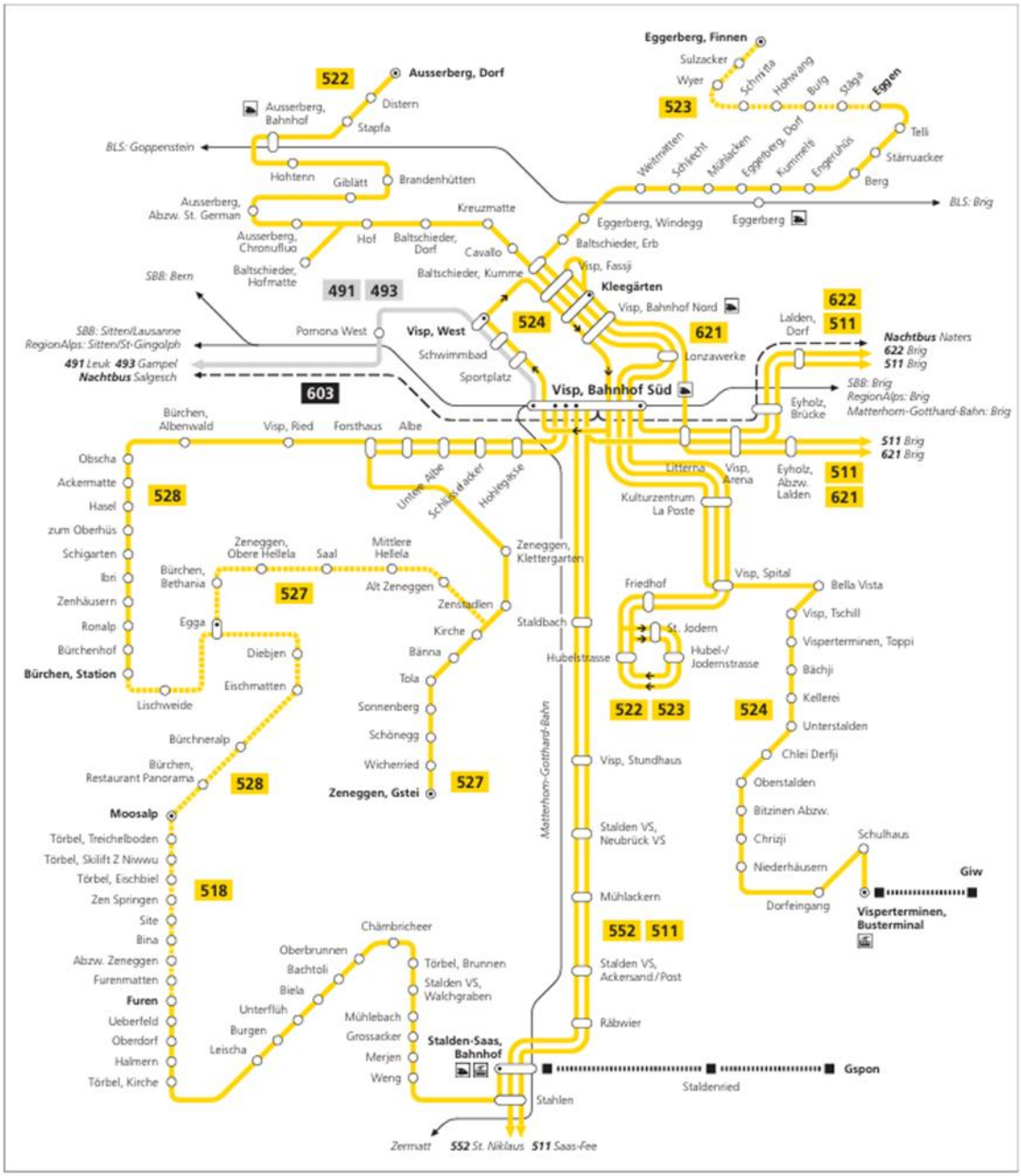

Gültig ab 10. Dezember 2023

PostAuto — Endhaltestelle — Bahnlinie — Nachtbus

Bus — Saisonale Linie — Fahrt nur in angegebener Richtung — Bergbahn

511	Brig (–Brigerbad)–Visp–Stalden-Saas–Saas-Fee	527	Visp–Zeneggen–Gstei–Egga–(Bürchen–Moosalp)	491	Leuk–Turtmann–Gampel–Raron–Visp
518	Stalden-Saas–Törbel–Moosalp	528	Visp–Bürchen–Moosalp	493	Gampel–Raron–Visp
522	Visp–Ausserberg	552	Visp–St. Niklaus VS–Niedergrächen–Grächen	603	Nachtbus Naters–Brig–Visp–Salgesch
523	Visp–Eggerberg–Eggen–Finnen	621	Naters–Brig–Eyholz–Visp		
524	Visp–Visperterminen	622	Brig–Brigerbad–Visp		

11.3 Trafic local de Sion

Sion

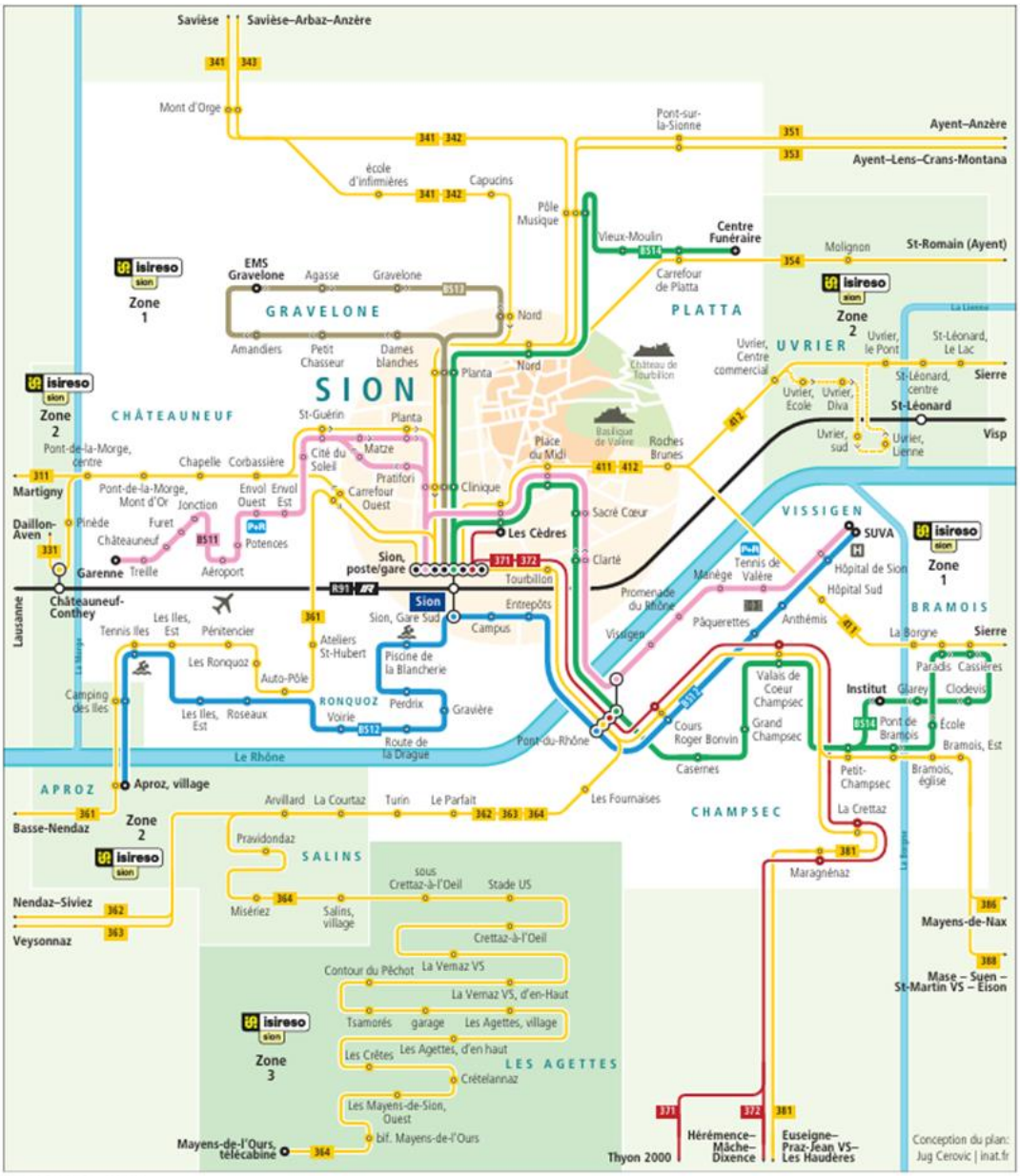

11.4 Trafic local de Martigny

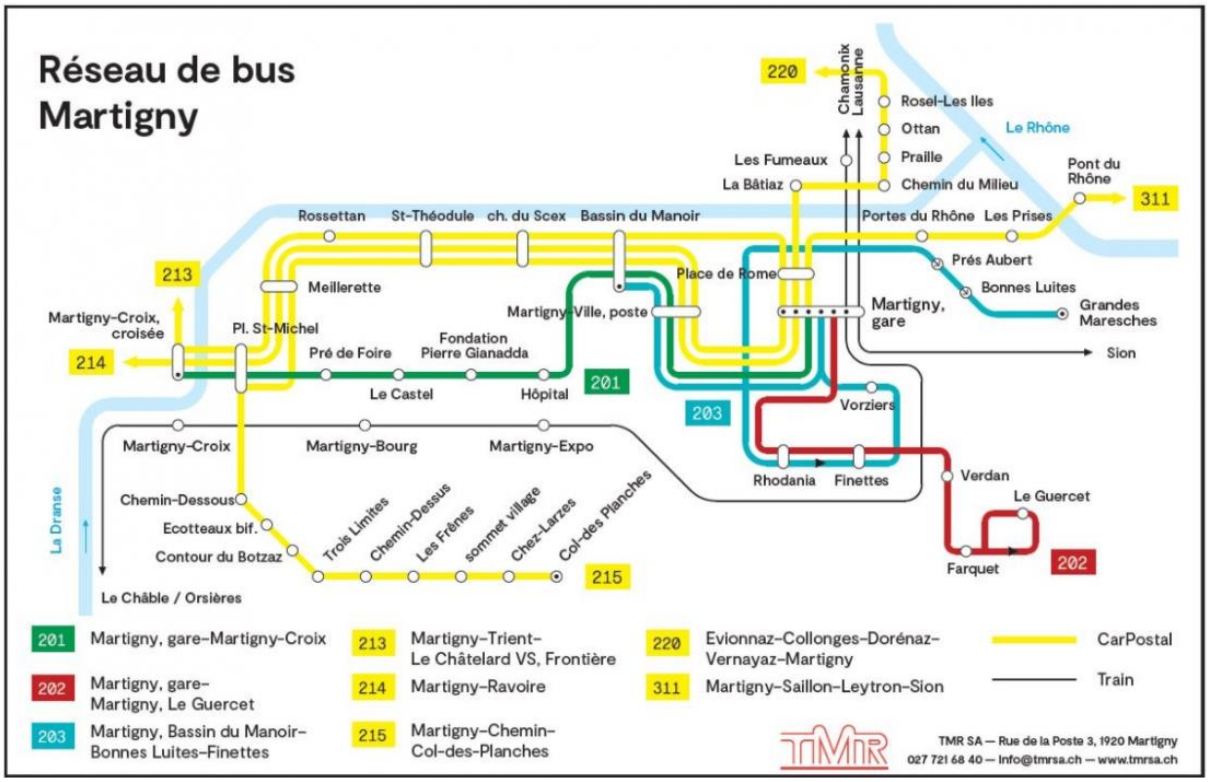

11.5 Trafic local de Scuol

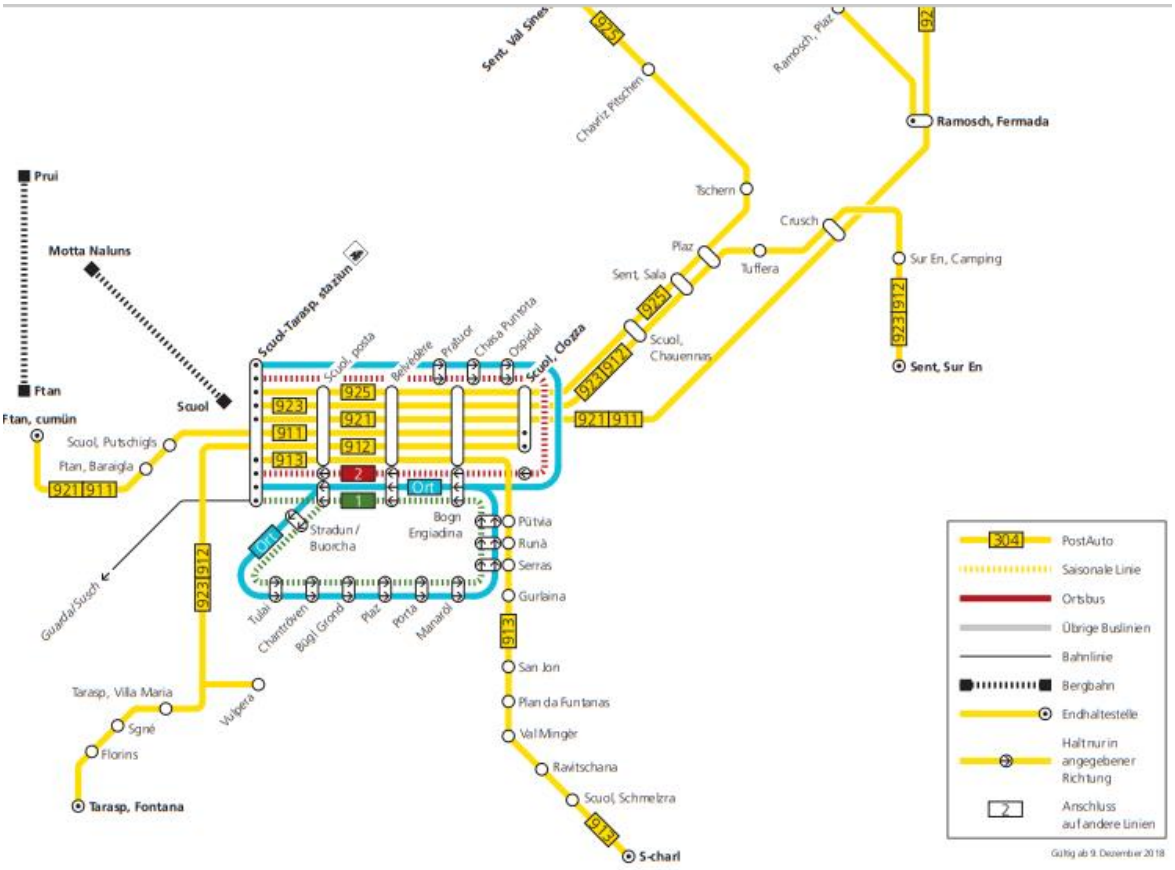

12. Annexes

12.1 Liste des arrêts de trafic local de Brigue

Nº DIDOK	Arrêt
01677	Bitsch
82448	Bitsch, Bahnhof
82445	Bitsch, Chavez
10832	Bitsch, Sand
15296	Brig Bahnhofplatz
83394	Brig, Aletschstrasse
78884	Brig, Bachji
01753	Brig, Bahnhof
78893	Brig, Biela
78891	Brig, Biela Mitte
78827	Brig, Friedhof
05716	Brig, Geschina
78886	Brig, Haus Schönstatt
78871	Brig, Klostermatte
78887	Brig, Kollegium
83393	Brig, Nordstrasse
82873	Brig, Riedbach
78545	Brig, Simplonhalle
78548	Brig, Stadtplatz
05733	Brig, Stützen
78889	Brig, Termerweg
78890	Brig, untere Bielastrasse
78544	Brig, Viktoriastrasse
82003	Brig, Wehrmannskapelle
78814	Brig, Weri

Nº DIDOK	Arrêt
83392	Brig, Zirkusplatz
78551	Glis, Altersheim
05717	Glis, Dorf
78628	Glis, Giardino
71139	Glis, Gliserallee
82002	Glis, Glismatten
78610	Glis, Grundbiel
78675	Glis, Gstipf
78640	Glis, Heilpädagogische Schule
78648	Glis, Holowistrasse
78656	Glis, Holowistutz
78758	Glis, Holzackerweg
78777	Glis, Holzji
78602	Glis, Jesuitenweg
78582	Glis, Kapelle Englisch-Gruss
79718	Glis, Kapuzinerkloster
78684	Glis, Klosmatten
78583	Glis, Manus
78778	Glis, Napoleon
78680	Glis, Oberdorf
78762	Glis, obere Haselgasse
10352	Gils, Pfarreiheim
78761	Glis, Polenstrasse
78810	Glis, Poststrasse
78555	Glis, Romantica
78550	Glis, Saltina
78556	Glis, Spital

Nº DIDOK	Arrêt
78676	Glis, Tennisplatz
79716	Glis, Tolaweg
78687	Glis, untere Briggasse
78759	Glis, untere Haselgasse
78763	Glis, Wickert
79717	Glis, Zenhäusern
83247	Naters, Aletsch Campus
78540	Naters, alte Post
79340	Naters, Amerika
79338	Naters, Bammatte
71170	Naters, Bine
78901	Naters, Fiischter-Fäld
78541	Naters, Judengasse
78422	Naters, Junkerbiel
71163	Naters, Marktplatz
05722	Naters, Massaegg
87706	Naters, Massa-Wildi
78894	Naters, Massegga
78539	Naters, Missione
78523	Naters, Naterloch
71164	Naters, Panorama
71162	Naters, Rottubrigga
78576	Naters, Saaser Müra
78488	Naters, Schulhaus Bammatte
78575	Naters, Sportplatz
78503	Naters, Tschill-Bammatte
78566	Naters, Tünnelstrasse

Nº DIDOK	Arrêt
78434	Naters, Venezia
78410	Naters, Weingarten

12.2 Liste des arrêts de trafic local de Viège

Nº DIDOK	Arrêt
80961	Eyholz, Abzw. Lalden
81060	Eyholz, Brücke
80753	Eyholz, Einkaufszentren Riti
05712	Eyholz, Heechriz
71140	Eyholz, Ritikapelle
71135	Visp, Arena
81852	Visp, Bahnhof Nord
71075	Visp, Bahnhof Süd
57145	Visp, Bella Vista
71077	Visp, Fassji
83665	Visp, Friedhof
71041	Visp, Hohlegasse
07315	Visp, Hubel-/St. Jodernstrasse
07311	Visp, Hubelstrasse
71076	Visp, Kleegärten
81723	Visp, Kulturzentrum La Poste
05721	Visp, Litterna
01717	Visp, Lonzawerke
71042	Visp, Schlüsselacker
95484	Visp, Schwimmbad
71021	Visp, Spital
95485	Visp, Sportplatz
07313	Visp, St. Jodern

Nº DIDOK	Arrêt
79336	Visp, Staldbach
71022	Visp, Tschill
83664	Visp, West

12.3 Liste des arrêts de trafic local de Sion

Nº DIDOK	Arrêt
70840	Aproz, village
88519	Bramois, Cassières
88517	Bramois, Clodevis
83258	Bramois, Ecole
82431	Bramois, église
82432	Bramois, Est
88522	Bramois, Glarey
88518	Bramois, Institut
88520	Bramois, La Borgne
70891	Bramois, La Crettaz
88521	Bramois, Paradis
70924	Bramois, Petit-Champsec
82433	Bramois, Pont de Bramois
5920	Châteauneuf-Conthey, gare
70707	Châteauneuf (Conthey), Pinède
1510	Châteauneuf-Conthey (Gare CFF)
70882	La Vernaz VS
80672	La Vernaz VS, d’en-Haut
70888	Les Agettes, bif. M.-de-l’Ours
70883	Les Agettes, contour du Péchot
70887	Les Agettes, Crételannaz
70881	Les Agettes, Crettaz-à-l’Oeil

Nº DIDOK	Arrêt
82387	Les Agettes, d’en haut
70884	Les Agettes, garage
70886	Les Agettes, Les Crêtes
70879	Les Agettes,s Crettaz-à-l’Oeil
70880	Les Agettes, Stade US
81067	Les Agettes, Tsamorés
70885	Les Agettes, village
1775	Les Mayens-de-Sion, Ouest
70836	Les Ronquoz
1745	Mayens-de-l’Ours, télécabine
70698	Pont-de-la-Morge, centre
70697	Pont-de-la-Morge, Mont d’Or
7934	Pravidondaz (Salins), école
70855	Salins, Arvillard
70854	Salins, La Courtaz
70852	Salins, Le Parfait
70877	Salins, Misériez
70876	Salins, Pravidondaz
70853	Salins, Turin
70878	Salins, village
1506	Sion (Gare CFF)
83259	Sion, Aéroport
83260	Sion, Agasse
83261	Sion, Amandiers
11219	Sion, Anthémis
70835	Sion, Ateliers St-Hubert
79670	Sion, Auto-Pôle

Nº DIDOK	Arrêt
83374	Sion, Batassé
70839	Sion, Camping des Iles
6087	Sion, Campus
73943	Sion, Capucins
70827	Sion, Carrefour de Platta
70695	Sion, Carrefour Ouest
82452	Sion, Casernes
83263	Sion, Centre Funéraire
83376	Sion, Chanoine Berchtold
82505	Sion, Chapelle
83264	Sion, Châteauneuf
83373	Sion, Cité du Soleil
10496	Sion, Clarté
80818	Sion, Clinique
70696	Sion, Corbassière
6083	Sion, Cours Roger Bonvin
82944	Sion, Dames blanches
70733	Sion, école d’infirmières
83266	Sion, EMS Gravelone
6085	Sion, Entrepôts
83267	Sion, Envol Est
83268	Sion, Envol Ouest
83269	Sion, Furet
83270	Sion, Gare Bus Sédunois
06243	Sion, gare sud
83271	Sion, Garenne
83368	Sion, Grand Champsec

Nº DIDOK	Arrêt
83272	Sion, Gravelone
06234	Sion, Gravière
83273	Sion, Hôpital de Sion
88524	Sion, Hôpital Sud
83274	Sion, Jonction
79512	Sion, La Crêta sur Bramois
88814	Sion, Les Cèdres
70851	Sion, Les Fournaises
70837	Sion, Les Iles Est
83275	Sion, Manège
79513	Sion, Maragnénaz
83277	Sion, Matze
70829	Sion, Molignon
70734	Sion, Mont d'Orge
70732	Sion, Nord
6081	Sion, Pâquerettes
81400	Sion, Pénitencier
06236	Sion, Perdrix
83278	Sion, Petit Chasseur
06238	Sion, Piscine de la Blancherie
79508	Sion, Place du Midi
80814	Sion, Planta
70770	Sion, Pôle Musique
70889	Sion, Pont-du-Rhône
70771	Sion, Pont-sur-la-Sionne
01994	Sion, poste/gare
83279	Sion, Potences

Nº DIDOK	Arrêt
83280	Sion, Pratifori
83281	Sion, Promenade du Rhône
83282	Sion, Roches Brunes
06097	Sion, Roseaux
06230	Sion, Route de la Drague
83283	Sion, Sacré Cœur
79389	Sion, St-Guérin
83419	Sion, St-Guérin Ouest
83369	Sion, SUVA
83284	Sion, Tennis de Valère
70838	Sion, Tennis Iles
82711	Sion, Tourbillon
83370	Sion, Treille
83286	Sion, Valais de Cœur Champsec
82969	Sion, Vieux-Moulin
83287	Sion, Vissigen
06232	Sion, Voirie
1507	St-Léonard (Gare CFF)
01342	St-Léonard, centre
79431	St-Léonard, Le Lac
83291	Uvrier, centre commercial
83375	Uvrier, Diva
83292	Uvrier, Ecole
83367	Uvrier, Le Pont
83366	Uvrier, Lienne
01331	Uvrier, sud

12.4 Liste des arrêts de trafic local de Martigny

Nº DIDOK	Arrêt
57065	Martigny, Ancienne Pointe
83600	Martigny, Avouillons
83801	Martigny, Bassin du Manoir
57067	Martigny, Bonnes Luites
83601	Martigny, carrefour Faraday
84675	Martigny, ch. des Ecoliers
83800	Martigny, ch. du Scex
82630	Martigny, Chemin du Milieu
83602	Martigny, Farquet
83603	Martigny, Finettes
70961	Martigny, Fond. Gianadda
01292	Martigny, gare
11293	Martigny, Grand Verger
57066	Martigny, Grandes Maresches
80546	Martigny, hôpital
82638	Martigny, La Bâtiaz
83604	Martigny, Le Guercet
80547	Martigny, Médiathèque
83799	Martigny, Ottan
80548	Martigny, place centrale
82639	Martigny, Place de Rome
70997	Martigny, Portes du Rhône
83605	Martigny, Praille
70962	Martigny, Pré de Foire
57068	Martigny, Prés Aubert
83606	Martigny, Rhodania

Nº DIDOK	Arrêt
82640	Martigny, Rosel-Les Iles
83798	Martigny, Rossettan
83880	Martigny, Rue des Meillerettes
80544	Martigny, rue du Castel
83879	Martigny, Rue du Levant
83797	Martigny, Rue Marc Morand
80545	Martigny, rue Martinets
83608	Martigny, Simplon
83802	Martigny, St-Théodule
83609	Martigny, Verdan
07231	Martigny, Vorziers
80543	Martigny-Bourg, Pl. St-Michel
70975	Martigny-Croix, croisée
70960	Martigny-Ville, poste

12.5 Liste des arrêts de trafic local de Scuol

Nº DIDOK	Arrêt
82929	Scuol, Belvédère
09747	Scuol, Bogn Engiadina
82923	Scuol, Brentsch/Tulai
82925	Scuol, Bügl Grond
82924	Scuol, Chantröven
82931	Scuol, Chasa Puntota
79689	Scuol, Clozza
82928	Scuol, Manaröl
82932	Scuol, Ospidal/Spital
82926	Scuol, Plaz
82927	Scuol, Porta

Nº DIDOK	Arrêt
83688	Scuol, posta
82930	Scuol, Pratuor
82838	Scuol, Pütvia
79818	Scuol, Runà
79819	Scuol, Serras
09989	Scuol, Stradun/Buorcha
82205	Scuol, via dals Bogns
74861	Scuol-Tarasp, staziun